



► Pratiques prometteuses de recrutement équitable

Avril 2021

Tunisie - Création d'un nouveau corps d'inspecteurs pour le secteur du recrutement

Points essentiels

- À la suite d'incidents impliquant l'exploitation de travailleurs migrants et d'un diagnostic mené sur les modalités de recrutement, une nouvelle Loi sur le recrutement a été adoptée
- Après l'adoption de cette loi sur le recrutement, plusieurs agences d'emploi privées ont soumis leurs dossiers au ministère pour régulariser leur statut
- Le nouveau corps d'inspection contrôle les agences de recrutement et est habilité à prononcer des sanctions dissuasives
- La loi étend le pouvoir de l'État en matière de sanction des agences de recrutement, énonce les points essentiels devant être clairement mentionnés dans tout contrat de travail et interdit la facturation de commissions de recrutement aux travailleurs migrants

Focus

Pilier de l'Initiative: Améliorer les lois, les politiques et leur application pour promouvoir le recrutement équitable

Secteurs: Tous

Pays: Tunisie

Organisations responsables: Bureau de l'émigration et de la main-d'œuvre étrangère (BEMOE), Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi

Description de la pratique

En 2017, le BIT a réalisé un «Diagnostic sur les processus de recrutement des travailleurs en Tunisie». Ce diagnostic, suscité par des problèmes de recrutement dont avaient été victimes des travailleurs tunisiens en Arabie saoudite, a émis un certain nombre de recommandations visant à améliorer les processus de recrutement de main-d'œuvre pour les Tunisiens cherchant du travail à l'étranger. L'une de ces recommandations appelait à une réforme législative. Une commission tripartite a été convoquée par l'OIT pour réfléchir à une telle réforme et a soumis en 2019 la «Loi relative à l'organisation de l'exercice des activités de placement des Tunisiens à l'étranger par les agences privées» (ou Loi sur le recrutement), qui a été approuvée

par Conseil des ministres du 8 mai 2019. Cette nouvelle loi étend le pouvoir de l'État à imposer des sanctions aux agences de recrutement ne respectant pas les normes opérationnelles et procédurales définies. Le ministère du Travail a ensuite approuvé la création d'un nouveau corps d'inspection chargé d'assurer le suivi de la Loi sur le recrutement et de la faire appliquer. Une description de poste a ainsi été définie et validée par les ministères concernés. Avec le soutien de l'OIT, le ministère du Travail a ensuite élaboré une série d'orientations et d'outils à destination de ce nouveau corps d'inspection, ainsi qu'un programme de formation visant à renforcer ses capacités.



Consultation et formation des parties prenantes dans le cadre de la création d'un nouveau corps d'inspecteurs pour le secteur du recrutement. © F. Wertani

Effets constatés/Avancement

Les résultats suivants ont été obtenus depuis le diagnostic:

- Renforcement de la législation et du pouvoir de l'État à réglementer les activités des agences de recrutement privées. L'Article 13 de la Loi sur le recrutement stipule clairement l'interdiction faite aux agences de recrutement privées de recevoir - directement ou indirectement - quelconques paiements de la part de travailleurs migrants potentiels. L'Article 11 énonce quant à lui les points essentiels devant être clairement mentionnés dans tout contrat de travail.
- Création d'un corps d'inspection spécifiquement consacré au contrôle des agences de recrutement privées plaçant des Tunisiens à l'étranger, dans le but de leur garantir un recrutement équitable. Ce nouveau corps d'inspection dispose notamment du pouvoir de prononcer des sanctions dissuasives contre les recruteurs qui commettraient des irrégularités ou enfreindraient la loi.
- Le Bureau de l'émigration et de la main-d'œuvre étrangère est devenu une direction générale et nombre d'agences d'emploi privées ont soumis un dossier au ministère en vue de la régularisation de leur statut.

Autres dispositifs prometteurs

Nouveauté/Niveau d'innovation

Le corps d'inspection nouvellement créé est spécialement conçu pour le contrôle des agences de

recrutement privées et s'est vu octroyer la capacité de prononcer tout un ensemble de sanctions, ce qui lui confère des pouvoirs extraordinaires pour garantir l'application de la nouvelle Loi sur le recrutement et le respect des principes de recrutement équitable.

Potentiel de réplication

Le Bureau de pays de l'OIT pour le Népal envisage de mener des discussions avec les parties prenantes nationales en vue de reproduire la pratique tunisienne, et d'autres pays pourraient lui emboîter le pas.

Ressources

Loi relative à l'organisation de l'exercice des activités de placement des Tunisiens à l'étranger par les agences privées (2019).

[Diagnostic sur les processus de recrutement des travailleurs en Tunisie.](#)

[Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable et Définition des commissions de recrutement et frais connexes.](#)

Cinq ans d'Initiative sur le recrutement équitable

- Cette pratique prometteuse fait partie d'une série résultant du bilan entrepris cinq ans après le lancement de l'Initiative sur le recrutement équitable.
- La vision de l'Initiative est de s'assurer que les pratiques de recrutement au niveau national et transfrontalier sont fondées sur les normes du travail, qu'elles sont élaborées par le biais du dialogue social et qu'elles garantissent l'égalité des genres. Plus précisément, elles:
 1. Sont transparentes et efficacement réglementées, contrôlées et appliquées;
 2. Protègent tous les droits des travailleurs, y compris les Principes et droits fondamentaux au travail, et préviennent la traite des êtres humains et le travail forcé;
 3. Informent et répondent efficacement aux politiques de l'emploi et aux besoins du marché du travail, y compris pour la reprise et la résilience.

Coordonnées

Bureau international du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

Département des conditions de travail
et de l'égalité

E: fairrecruitmentinitiative@ilo.org